



## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

### **Assemblée régulière avec public restreint, À la salle communautaire**

Jusqu'à nouvel ordre, le conseil municipal tiendra ses prochaines Assemblées avec public restreint, respectant les mesures sanitaires en vigueur.

- ❖ La **capacité maximale** de personnes du public pouvant assister à la séance est limitée à 28;
- ❖ aucune réservation à l'avance n'est possible;
- ❖ l'accès à la salle sera disponible à partir de 19h45;
- ❖ **le port du couvre-visage est obligatoire;**
- ❖ **le passeport vaccinal est obligatoire.**

Un ordre du jour proposé sera disponible sur le site web de la Municipalité, au plus tard le vendredi précédent l'Assemblée.

Il vous est possible de nous soumettre à l'avance toutes questions ou commentaires afin que nous le transmettions aux membres du conseil municipal; veuillez le faire par courriel à [urbanisme@brebeuf.ca](mailto:urbanisme@brebeuf.ca) ou par téléphone au 819-425-9833 #5300, au plus tard le jour de l'assemblée à 12h.

La séance sera enregistrée et ensuite publicisée dans les meilleurs délais sur notre site web.

Donné à Brébeuf, ce 14 février 2022

*Annie Bellefleur*

Annie Bellefleur, greffière-trésorière